

**AGORA PUBLIQUE DU  
CONSEIL DE QUARTIER CHAMPERRET-BERTHIER**  
Le 21 mars 2019, à 19 h 00  
École polyvalente, 38-40 boulevard de Reims, Paris 17<sup>e</sup>

**Thème**

**LE PROLONGEMENT DU TRAMWAY T3**

**En présence de :**

Jean-Didier BERTHAULT – Conseiller de Paris, Délégué au quartier Champéret-Berthier  
Igow RENE – RATP en tant que co-maître d’ouvrage  
Priscilla LAFFITTE – Mission tramway en tant que co-maître d’ouvrage  
Thomas SANSONETTI – Mission tramway en tant que co-maître d’ouvrage  
Hortense BRET – Directrice de l’Ingénierie et du Patrimoine, Eau de Paris  
Loïc ETARD – Maître d’ouvrage des travaux, Eau de Paris

& LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER.

**Jean-Didier BERTHAULT** souhaite la bienvenue aux habitants à cette réunion publique du conseil de quartier. L’enquête publique est achevée. Elle a permis de faire évoluer le projet en tenant compte des doléances exprimées.

Le prolongement du tramway nécessite la réalisation préalable de travaux de déplacement des réseaux situés en sous-sol. Ces travaux de déviation débuteront à la fin du mois de mars.

**Présentation du projet de prolongement du T3 Ouest au niveau avant-projet**

**Priscilla LAFFITTE** souligne que le projet est mené en co-maîtrise d’ouvrage par la RATP pour la partie transport et par la Ville de Paris pour les aménagements urbains. Le prolongement va de la porte d’Asnières à la porte Dauphine. Sept stations seront ouvertes sur un linéaire de 3,2 kilomètres. Au total, 685 arbres sont répertoriés sur ce linéaire. Il est proposé de recréer l’alignement et d’intégrer des plantations au sein des zones non couvertes actuellement. Après l’entrée en service du prolongement, le nombre d’arbres sera nettement plus important. Des noues et des tranchées d’infiltration seront aménagées pour gérer les eaux pluviales. Des aménagements cyclables seront présents sur l’ensemble du parcours et permettront une connexion avec les rues adjacentes.

**Calendrier prévisionnel**

Les études d’avant-projet se poursuivront jusqu’à la fin de l’année 2019. La phase de préparation des marchés de travaux s’étendra sur l’ensemble de l’année 2020. Les travaux seront lancés à la mi-2020 et débuteront par les ouvrages d’art. Les travaux des concessionnaires seront lancés dès la fin du mois de mars. Les opérations de désamiantage quant à elles seront réalisées entre les mois de juin et de septembre 2019. L’abattage des arbres aura lieu en deux phases, aux mois de septembre et d’octobre 2019 et 2020. Enfin, la mise en service est programmée au mois de décembre 2023. **Igow RENE** note que les travaux relatifs au système de transport en tant que tel débuteront en 2021. La 2<sup>e</sup> partie de l’année 2020 sera consacrée aux ouvrages d’art. Les travaux portant sur le système de transport ne seront pas réalisés de manière linéaire, mais en plusieurs fronts.



**Priscilla LAFFITTE** signale en réponse à une intervenante s'inquiétant de l'oubli du quartier au profit du 16<sup>e</sup> dans l'opération de replantage que les arbres seront replantés là où d'autres arbres auront été abattus. Ainsi, les arbres abattus sur le boulevard de Reims seront replantés au même endroit, mais décalés de quelques mètres en fonction de la nouvelle configuration de la chaussée.

**Thomas SANSONETTI** assure que les accès aux commerces seront préservés pendant les travaux. Les cheminements et les passages piétons seront conservés, le cas échéant en étant très légèrement décalés. Ces précisions répondent à l'intervention de la présidente de l'association des commerçants du boulevard Berthier, ayant souhaité exprimer la préoccupation des commerçants du boulevard Gouvion-Saint-Cyr. En outre, une commission de règlement amiable (CRA) sera mise en place pour instruire les demandes des commerçants qui s'estimeraient lésés par les travaux des concessionnaires, de la Ville de Paris ou de la RATP. En amont, des visites seront organisées au sein de l'ensemble des commerces en lien avec la Mairie du 17<sup>e</sup> et les équipes de la RATP.

**Jean-Didier BERTHAULT** assure que le maintien de l'accessibilité aux commerces fera l'objet d'une attention particulière. Dans la partie nord de l'arrondissement, certains commerçants ont été pénalisés par les travaux de désamiantage. Ce dispositif n'a pas fonctionné de manière optimale et sera amélioré.

En réponse à différents intervenants, il est précisé qu'un projet d'évolution de la gare routière de la porte de Champerret est à l'étude. Des éléments complémentaires seront communiqués ultérieurement concernant l'information des voyageurs pendant les travaux.

**Jean-Didier BERTHAULT** indique à différents riverains lassés par les travaux que les opérations de dévoiement des canalisations d'eau devraient *a priori* s'achever à l'automne.

Répondant à une interrogation sur les horaires des travaux, **Hortense BRET** et **Thomas SANSONETTI** indiquent que les opérations seront menées de 7 h 30/8 h à 17 h. Les emprises de travaux seront installées à partir de 21 h. Dans certains cas, l'installation des emprises pourrait durer toute la nuit, afin de ne pas perturber la circulation entre 5 h et 7 h 30 du matin. Il est important de noter que les travaux d'installation des emprises pourront être bruyants. Il ne sera pas procédé à des travaux le week-end. Ces principes valent pour les travaux des concessionnaires, de la Ville de Paris et de la RATP.

**Igow RENE** précise en réponse à la question d'un riverain que le tramway ne générera pas de vibration dans les appartements situés le long du parcours. Le projet n'introduira pas de nuisance supplémentaire. L'étude d'impact permet de mesurer un état zéro. Le projet tient compte de cet état zéro, en cela que les caractéristiques des voies sont définies en tenant compte des caractéristiques du sol de chaque tronçon. Le rail sera posé sur un tapis ayant pour effet de réduire à la fois la vibration et le bruit. L'étude d'impact sera actualisée pour affiner l'état zéro et proposer les mesures les plus adaptées.

*La séance est levée à 20 h 42.*